



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de 64'000 francs pour le remplacement partiel d'une canalisation d'eau potable à la Voête

Vallorbe, le 15 avril 2019 / ChM / FM / SC

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La conduite d'alimentation générale du réservoir de Bataillard ainsi que des quartiers du Trésit, des Grands-Marais, de Bellevue, du Creux, des Frasses-Dessus et des Frasses-Dessous, qui date de 1971, se trouve dans un état de vétusté avancé, dû entre autres, aux effets de l'électrolyse.

Une fuite de cette canalisation a été découverte sur la parcelle n° 557, sous la place située au sud du bâtiment de la rue des Eterpaz 32, laquelle pourrait, en cas de rupture, déstabiliser le terrain et par conséquent, fragiliser l'assise du bâtiment.

Au vu de l'emplacement de cette conduite, une réparation de la fuite s'avérerait particulièrement compliquée et probablement très onéreuse.

Fort de ce qui précède, la Municipalité propose le remplacement partiel d'environ 100 mètres de cette canalisation en acier d'un diamètre de 150 mm, située dans le talus, par une nouvelle conduite en fonte de 160 mm de diamètre, choix dû à la résistance de ce matériau à la haute pression, qui peut atteindre 20 bars à la sortie de la station de pompage de la Voête.

Le tracé de cette conduite (en jaune sur le plan annexé) passerait au pied du talus de la parcelle n°557 afin de faciliter les travaux qui se feraient ainsi sur un terrain plat.

Coûts estimés

Travaux de génie civil	CHF	22'000.-
Travaux d'appareillage sanitaire	CHF	25'000.-
Honoraires, frais administratifs	CHF	6'800.-
Divers et imprévus	CHF	5'600.-
TVA (7,7%)	CHF	4'600.-

TOTAL TTC **CHF** **64'000.-**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 02/19 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

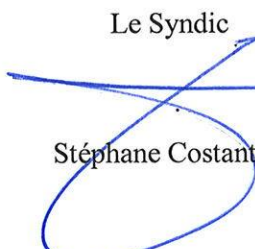
décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour le remplacement partiel d'une canalisation d'eau potable à la Voête ;

2. de lui accorder à cet effet un crédit de 64'000 francs ;
3. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic	La Secrétaire
 Stéphane Costantini	 Fabienne Mani



Annexe : un plan de situation

Municipal délégué : Monsieur Christophe Maradan, Municipal des travaux

Commune de Vallorbe

La Voête

Remplacement de 100 m de conduite d'eau potable

Vallorbe, le 15 avril 2019

--- Fonte Ø 160

--- Acier Ø 150

